



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 28 Juillet 2020

Membres en exercice :	70
Présents :	64
α Dont Pouvoirs	5
Votants :	69
Absents :	1
dont représentés	2

Date de convocation :
Le 21 Juillet 2020

Secrétaire de séance :
Mme LIARD Marie-Christine

Acte publié le:
30 Juillet 2020

Le mardi 28 Juillet 2020, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la Halle des sports à GACE, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

Etaient présents :

GOURDEL Sébastien	GRIMBERT Jean	ROSE Gérard	GRESSANT Martine	DIF Stéphane
LAIGRE Agnès	LIARD Marie-Christine	BIGOT Philippe	BIGOT Michel	LANGLOIS Paul
BOUNAB Karim	BIGNON Christophe			
ROMAIN Guy	AMESLANT Patrick	DUVALDESTIN Didier	LURSON Patrick	COLETTE Thérèse
NOGUES Nelly	FERET Jean-Pierre	LANGLOIS Arnaud	NICOLEAU Chantal	HAUTON Charles
LAIGRE Thierry				
LAIGRE Jean-Claude	ROBIN Jean-Marie	BRASSEUR Nicole	COUSIN Michel	MORON Philippe
BISSON François	CHRETIEN Bernard	ALLAIN André	CAPLET Xavier	BUREL Gérard
FEREY Philippe	GOURIO Alain	LAMPERIERE Emile	BEAUDOIN Isabelle	SOREL Patrick
PREEL Gérard	TANGUY Gérard	FEREY Yvette	STALLEGGER Pascale	HOORELBEKE Dominique
LAMPERIERE Alain	COUPE Jean-Luc	PILLIARD Florence	ROLAND Régis	RAVASSE François
LECACHE Stéphane	LE FLOHIC Jean-Yves	VANDAMME Liliane	BELLETTTE Alexandra	LE CALLONNEC Barbara
DENIS Marie-Laure	GRESSANT Matthias	BATREL Serge	OLIVIER Annie	MAYZAUD Marie-Thérèse
TOUCHAIN Philippe	ROUTIER Isabelle	PINHO Jérémias	PILU Eva	MORIN Amélie
TASSUS Marie				

Pouvoirs :

Mme TRINITE Monique a donné pouvoir à Mme NOGUES Nelly, M. ROBILLARD Denis a donné pouvoir à M. ROSE Gérard, Mme HERVIEUX Jeanine a donné pouvoir à M. LAIGRE Jean-Claude, M. COTREL-LASSAUSAYE Daniel a donné pouvoir à M. LANGLOIS Paul, Mme COUGE Huguette a donné pouvoir à Mme GRESSANT Martine

Etaient absents et excusés :

Mme TABARD Marie-France est représentée par M. MORON Philippe, Mme BONETTA Sylvie est représentée par M. SOREL Patrick, M. LELOUVIER Vincent.

ORDRE DU JOUR

GESTION DES ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

A- BUREAU DE LA CDC VAM

- 1- Composition
- 2- Election des membres

B- DELEGATIONS

- 3- Délégations au Président et au Bureau
- 4- Pouvoirs de Police

C- INDEMNITES ET FRAIS ANNEXES

- 5- Indemnité du Président et des Vice-Présidents
- 6- Remboursement de frais – Frais de déplacement

D- DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES

- 7- Désignation dans les différentes commissions selon les compétences
- 8- Désignation dans les commissions d'appel d'offres
- 9- CLECT
- 10- Conférence des Maires
- 11- Désignation dans les syndicats et organismes
- 12- Commission Départementale des Impôts Directs

E- AFFAIRES FINANCIERES

- 13- Saison culturelle – Tarifs 2020/2021
- 14- Personnel intercommunal – Indemnité COVID
- 15- Vacances apprenantes – Ste Gauburge
- 16- Médiathèques – Appel à projets
- 17- FPIC
- 18- Régularisation délibération concernant signature actes de vente
- 19- Décision modificative

F- DIVERS

GESTION DES ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

A- BUREAU DE LA CDC VAM

1- Composition

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Vu le code général des collectivités territoriales,

- **décide** d'arrêter la composition du bureau de la communauté de communes ainsi qu'il suit :
 - Le Président
 - Les Vice-Présidents sont membres de droit, soit 11
 - Les membres complémentaires seront au nombre de 11
 - dont les maires des bourgs centre dès lors qu'ils ne sont pas Vice-Président, soit : Vimoutiers, Nonant-le-Pin, Echauffour
 - dont 8 délégués supplémentaires que le conseil communautaire devra désigner en tenant compte de la représentativité du territoire tel que ci-après :

Zone Nord	Zone Centre	Zone Sud
Délégué d'une commune initialement membre du Pays du camembert	Délégué d'une commune initialement membre de la Région de Gacé	Délégué d'une commune initialement membre des Vallées du Merlerault
2	5	1

Le nombre des membres du bureau est donc arrêté à 23.

2- Election des membres du bureau

Le conseil communautaire, après avoir procédé à la détermination du nombre de membres du bureau, procède à l'élection des membres supplémentaires :

Nombre de conseillers présents à l'appel	64			
Nombre de pouvoirs	5			
Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote	0			
Nombre de votants (enveloppes déposées)	69			
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	7			
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	8			
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	54			
Majorité absolue	28			
	1er tour			
	Nombre de suffrages obtenus			
	En chiffres	En toutes lettres		
NOM ET PRENOM DES CANDIDATS				
COLETTE Thérèse	53	Cinquante-trois		
HAUTON Charles	37	Trente-sept		
TOUCHAIN Philippe	24	Vingt-quatre		
LAIGRE Thierry	30	Trente		
FERET Jean-Pierre	47	Quarante-sept		
ROBILLARD Denis	30	Trente		
LANGLOIS Arnaud	41	Quarante et un		
LURSON Patrick	61	Soixante et un		
LE CALLONNEC Barbara	27	Vingt-sept		
NICOLEAU Chantal	38	Trente-huit		
NOGUES Nelly	51	Cinquante et un		
BELLETTTE Alexandra	24	Vingt-quatre		
GOURIO Alain	24	Vingt-quatre		
MAYZAUD Marie-Thérèse	1	Un		
ROUTIER Isabelle	1	Un		
BATREL Serge	1	Un		
BLANC	8	Huit		
NUL	7	Sept		
	2ème tour			
	Nombre de suffrages obtenus			
	En chiffres	En toutes lettres		
NOM ET PRENOM DES CANDIDATS				
LAIGRE Thierry	34	Trente-quatre		
ROBILLARD Denis	27	Vingt-sept		
BLANC	8	Huit		

Les candidats suivants, ayant obtenu plus que la majorité absolue et selon le nombre de voix obtenues sont déclarés élus au bureau de la communauté de communes

- Madame COLETTE Thérèse
- Monsieur HAUTON Charles
- Monsieur FERET Jean-Pierre
- Monsieur LANGLOIS Arnaud
- Monsieur LURSON Patrick
- Madame NICOLEAU Chantal
- Madame NOGUES Nelly
- Monsieur LAIGRE Thierry

Le bureau de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault sera donc composé de :

Bureau de la cdc			23		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	ROMAIN	Guy	Vimoutiers
GRIMBERT	Jean	Gacé	AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin
ROSE	Gérard	Sap en Auge	DUVALDESTIN	Didier	Echauffour
GRESSANT	Martine	Le Merlerault	COLETTE	Thérèse	Chaumont
DIF	Stéphane	Gacé	HAUTON	Charles	Vimoutiers
LAIGRE	Agnès	Guerquesalles	LAIGRE	Thierry	Fresnay le Samson
LIARD	M-Christine	Vimoutiers	FERET	Jean-Pierre	Orgères
BIGOT	Philippe	Ste Gauburge	LANGLOIS	Arnaud	Gacé
BIGOT	Michel	Vimoutiers	LURSON	Patrick	Godisson
LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte	NICOLEAU	Chantal	Coulmer
BOUNAB	Karim	Le Renouard	NOGUES	Nelly	Résenlieu
BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon			

B- DELEGATIONS

3- Délégations au Président et au Bureau

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L 5211-10 qui dispose que l'assemblée délibérante peut déléguer une partie de ses attributions, à son choix, soit au président à titre personnel, soit au bureau collégalement, ceci devant être précisé dans la délibération, à l'exception de :

- 1°) du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances.
- 2°) de l'approbation du compte administratif
- 3°) des dispositions à caractère budgétaires prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15.
- 4°) des décisions relatives aux modifications, des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale.
- 5°) de l'adhésion de l'établissement à un établissement public
- 6°) de la délégation de la gestion d'un service public.
- 7°) des dispositions portant orientation en matière de l'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président devra rendre compte des décisions et des attributions exercées par délégation.

■ **Décide de donner délégation à Monsieur le Président** de la communauté de Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault selon les dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, pendant la durée du mandat à savoir :

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et à la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture de risque de taux et de change (cette délégation prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement des conseils municipaux), ainsi que les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds et la passation à cet effet des actes nécessaires, dans la limite fixée par le conseil communautaire.

, notamment :

* le remboursement anticipé définitif d'emprunts en cours, notamment lorsque les conditions de marge sont devenues supérieures à celles du marché ou pour opter pour une exposition de taux différente de celle retenue initialement

* le refinancement avec ou sans mouvement de fonds des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement définitif

* la réalisation de toute opération d'option, d'indexation ou de couverture de l'encours ayant pour objet de limiter le risque lié à la volatilité des marchés financiers

* la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 1 500 000.00 €.

L'avis de la commission des finances sera systématiquement requis pour la validation des actes pris au titre de cette délégation

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants, dès lors que les crédits sont inscrits au budget et prendre toute

décision concernant les avenants des marchés qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- autoriser les demandes de subventions pour tous les types de marchés, accords-cadres et contrats préalables à la réalisation de travaux
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- l'exercice au nom de la communauté de communes des actions en justice ou de défense de la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas et devant tous les juges, à l'exception des cas où la collectivité serait elle-même atraite devant la juridiction pénale

■ **Décide** de donner **délégation au Bureau** de la communauté de communes selon les dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, pendant la durée du mandat à savoir :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à l'exception des marchés et accords-cadres pour lesquels délégation est donnée au Président
- prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres, à l'exception de ceux pour lesquels délégation est donnée au Président
- solliciter toutes subventions, que ce soit en investissement au titre des opérations d'investissement et de constructions communautaires ou en fonctionnement pour les actions communautaires, et conclure les conventions de financement afférentes
- fixer, dans la limite de la réglementation en vigueur, les modalités d'octroi des avantages en nature auxquels les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent prétendre à raison de leurs fonctions ou des sujétions de toutes natures auxquelles ils sont soumis
- conclure des conventions avec les communes membres pour la mise à disposition de personnels
- autoriser la signature des conventions de mise à disposition des agents de la communauté de communes prises en vertu de la loi n°84-53 et du décret d'application n°2008-580 du 18 juin 2008
- conclure les conventions n'emportant aucune incidence financière
- conclure des baux immobiliers

4- Transfert d'un ou plusieurs pouvoirs de Police spéciale du Président de la CCommunautés de communes

Monsieur le Président expose qu'au regard du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L.2212-2 et L.5211-9-2 le pouvoir de police est transféré au Président de la communauté de communes. Lors des précédentes mandatures, les communes avaient renoncé à ce transfert, il est proposé de faire de même, les Maires étant les personnes les plus habilitées en raison de leur parfaite connaissance du territoire, en concertation avec les services communautaires à exercer cette fonction.

La communauté de communes est compétente en matière d'assainissement non collectif, de collecte des déchets ménagers, voirie, aire d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage.

Monsieur le Président propose donc aux maires des communes de la communauté de communes de :

1- Pour l'assainissement, la collecte des déchets, l'accueil des gens du voyage

S'opposer au transfert de pouvoirs de police administrative spéciale permettant de réglementer les activités liées à la compétence : assainissement non collectif, collecte des déchets, accueil des gens du voyage, à Monsieur le Président de la communauté de communes, à compter du 29 juillet 2020.

1- Pour la voirie

S'opposer au transfert de la police de la circulation et du stationnement, et de la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi à Monsieur le Président de la communauté de communes, à compter du 29 juillet 2020.

2- Pour l'habitat indigne

S'opposer au transfert des prérogatives confiées aux maires en application des articles L.123-3, L.129-1 à L.129-6, L.511-1, L.511-4, L.511-5 et L.511-6 du Code de la construction et de l'habitation pour leurs communes, à compter du 29 juillet 2020.

Par arrêté, après notification de la première opposition de l'une des communes, Monsieur le Président pourra renoncer à ces différents transferts.

Le conseil communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

C- INDEMNITES ET FRAIS ANNEXES

5- Indemnité du Président et des Vice-Présidents

Le conseil communautaire, **à la majorité,**

*Contre : Mesdames Routier Isabelle, Pilu Eva, Piliard Florence, Morin Amélie, Ferey Yvette
Messieurs Touchain Philippe, Lamperière Emile, Romain Guy*

Abstentions : Mesdames Routier Isabelle, Le Callonec Barbara

Messieurs Ameslant Patrick, Allain André, Langlois Arnaud, Coupé Jean-Luc

Oui, l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L 5211-12 qui régit le principe des indemnités des élus,

Vu les règles qui régissent l'attribution des indemnités et leurs modes de calcul, à savoir :

- Les indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale et selon la strate de population de la collectivité.

- L'octroi de ces indemnités est subordonné à l'exercice effectif du mandat, ce qui suppose, pour les vice-présidents, de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du président.

Par contre, l'octroi d'une délégation de fonctions à des membres du bureau d'une communauté de communes, qui ne seraient pas vice-présidents, n'entraîne pas le versement d'une indemnité de fonction.

- Les indemnités de fonction versées par les EPCI sont soumises à imposition payée sous forme de prélèvement à la source, déduction faite du montant brut d'une fraction représentative des frais d'emploi. Cette fraction est proratisée en cas de pluralité de mandat.

En revanche, sont exclus les indemnités de déplacement et les remboursements de frais. Et depuis le 1er janvier 2013, lorsque les indemnités cumulées des élus dépassent la moitié du plafond de la sécurité sociale elles sont assujetties à des cotisations sociales obligatoires.

Le montant des indemnités est désormais écrêté et ne peut dépasser 8 434.85 €/mois

Les indemnités maximales par rapport à l'indice terminal 1027

- pour le président 48.75% soit par an : 22 752.96 €
- et les vices présidents.20.63%, soit par an : 9 628.56 €

L'enveloppe peut être répartie entre les élus, sachant que par exemple, l'un d'entre eux peut percevoir une indemnité supérieure et d'autres moins.

Il a été prévu au Budget primitif 2020 Article 6531 et suivants

Détail articles totalisés par Chapitre				BUDGET TOTAL VOTE	MANDATS EMIS	DISPONIBLE SUR MANDATE
6531	Indemnités	021	10	136.000,00	67.741,97	68.258,03
6532	Frais de mission	021	10	500,00		500,00
6533	Cotisations de retraite	021	10	5.500,00	2.692,98	2.807,02
6534	Cotisations de séc. soc. - part patronn.	021	10	11.100,00	4.974,96	6.125,04
65372	COTIS FONDS FINANC FIN MANDAT	021	10	300,00		300,00

Rappel du montant des enveloppes cumulées :

Les nouveaux Vice-Présidents élus sont tous en situation de cumul, il conviendra donc d'abonder l'enveloppe relative à la part patronale de la sécurité sociale.

Libellé	Taux	Annuel	P/mois	Total				
Président	48,75%	22 752,99	1 896,08	22 752,99				
11 Vice-Présidents	20,63%	9 628,60	802,38	105 914,60				
				128 667,59				
Cot°patronnales retraite - Ircantec	4,20%			5 404				
Cot°patronnales - sécurité sociale	31,83%			40 955				
en fonction des situations de cumul des élus								
Enveloppe annuelle des indemnités				175 026,52	Crédits consommés au 23-07	Crédits nx élus	Ajustements à prévoir	
Il a été prévu au BP 2020								
Article 6531 - Indemnités				136 000,00	73 585,61	58 975,00	- 3 000,00	
Article 6533 - Cotisations de retraite				5 500,00	2 925,37	2 574,00		
article 6534 - Cotisations sec sociale - part patronnale				11 100,00	5 210,82	17 327,00	11 437,82	
Crédits prévus en 2020				152 600,00	81 721,80	78 876,00	8 437,82	

▣ **Décide d'accorder :**

- 1- **à Monsieur GOURDEL Sébastien, Président** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 48,75% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale.
- 2- **à Monsieur GRIMBERT Jean, Vice- Président.** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale.
- 3- **à Monsieur ROSE Gérard, Vice- Président** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale
- 4- **à Madame GRESSANT Martine, Vice- Présidente** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale
- 5- **à Monsieur DIF Stéphane, Vice -Président** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale
- 6- **à Madame LAIGRE Agnès, Vice -Présidente** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale
- 7- **à Madame LIARD Marie-Christine, Vice -Présidente** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale
- 8- **à Monsieur BIGOT Philippe, Vice- Président** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale
- 9- **à Monsieur BIGOT Michel, Vice-Président** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale
- 10- **à Monsieur LANGLOIS Paul Vice- Président** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale
- 11- **à Monsieur BOUNAB Karim, Vice-Président** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale
- 12- **à Monsieur BIGNON Christophe, Vice-Président** une indemnité de fonction qui sera calculée en fonction de 20,63% de l'indice terminal 1027 de la fonction publique territoriale

▣ **dit que** les crédits suffisants seront prévus au Budget de la communauté de communes – Chapitre 65

6- Remboursement de frais – Frais de déplacement

Monsieur le Président propose le principe de remboursement des frais de déplacement pour les élus ainsi qu'il suit :

- a) Pour les membres du conseil communautaire qui ne bénéficient pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent au sein de la communauté

Ces frais concernent les réunions où ils représentent la collectivité : comités consultatifs, organes délibérants, réunion

Ils seront remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent.

b) Pour les fonctions de président, vice-président, conseiller communautaire dans le cadre des mandats spéciaux confiés par le conseil communautaire

Les frais de déplacement seront remboursés sur la base des frais réels sur présentation de factures, les dépenses de transport et de séjour des élus.

Cela exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise. Un élu ne peut ainsi prétendre à un remboursement de ses frais de déplacement pour se rendre à la préfecture ou à la sous-préfecture.

Cette disposition vaudra pour la durée du mandat.

c) Monsieur le Président est autorisé à titre dérogatoire et en cas d'urgence avérée, à conférer un mandat spécial à un élu, sous réserve de l'approbation du conseil communautaire à la plus prochaine séance.

d) La loi nouvelle Engagement permet également :

▫ Le remboursement des frais d'aide à la personne des élus intercommunaux, afin de leur permettre d'exercer leur mandat.

▫ Le remboursement des frais exceptionnels d'aide et de secours engagés personnellement par les élus.

Le conseil communautaire approuve

D- DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES

e) Désignation dans les différentes commissions selon les compétences

a) Commission des finances et de la fiscalité

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
Vu les candidatures pour cette commission,
Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission

2- Monsieur GRIMBERT Jean, Vice-Président en sera l'animateur

3- Elle sera composée de 21 membres

Commission des finances			21		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	COLETTE	Thérèse	Chaumont
GRIMBERT	Jean	Gacé	TOUCHAIN	Philippe	Vimoutiers
ROSE	Gérard	Sap en Auge	ROBILLARD	Denis	Sap en Auge
GRESSANT	Martine	Le Merlerault	CAPLET	Xavier	Cisai-St Aubin
LIARD	M-Christine	Vimoutiers	TRINITE	Monique	Croisilles
BIGOT	Philippe	Ste Gauburge	LURSON	Patrick	Godisson
LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte	AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin
BOUNAB	Karim	Le Renouard	PREEL	Gérard	Planches
			GOURIO	Alain	Mardilly
			NOGUES	Nelly	Résenlieu
			BUREL	Gérard	Crouttes
			NICOLEAU	Chantal	Coulmer
			DUVALDESTIN	Didier	Echauffour

b) Commission des affaires scolaires

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
Vu les candidatures pour cette commission,
Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur ROSÉ Gérard, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 19 membres

Commission des affaires scolaires			19		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	MARTSINKEVITCH	Angélique	Le Renouard
ROSE	Gérard	Sap en Auge	TIRARD	Philippe	Résenlieu
COUGE	Huguette	Le Merlerault	BREMAUD	Claudie	Mardilly
BEAUDOIN	Isabelle	Mesnil Froger	FOUBERT	Anne-Marie	Echauffour
LEDAIN	florence	St Evroult de Montfort	KERBELLEC	Christelle	Echauffour
OLIVIER	Annie	Ste Gauburge	MORON	Lucie	Canapville
BELLANGER	Catherine	St Germain de Cl.			
AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin			
BUREL	Gérard	Crouttes			
MADELAINE	Nathalie	St Germain d'Aunay			
BELLETTTE	Alexandra	Gacé			
LIARD	M-Christine	Vimoutiers			
DENIS	Marie-Laure	Gacé			

c) Commission de l'économie

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Madame GRESSANT Martine, Vice-Présidente, en sera l'animatrice
- 3- Elle sera composée de 21 membres

Commission de l'Economie			21		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	PREEL	Gérard	Planches
GRESSANT	Martine	Le Merlerault	LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte
COLETTE	Thérèse	Chaumont	ROUMIER	François	Coulmer
HAUTON	Charles	Vimoutiers	TRINITE	Monique	Croisilles
ROMAIN	Guy	Vimoutiers	NOGUES	Nelly	Résenlieu
FERET	Jean-Pierre	Orgères	TIRARD	Philippe	Résenlieu
ROBILLARD	Denis	Sap en Auge	LAIGRE	Agnès	Guerquesalles
CAPLET	Xavier	Cisai-St Aubin	LEFEBVRE	Nathalie	Les Champeaux
ROBIN	Jean-marie	Les Authieux du Puits	GRIMBERT	Jean	Gacé
LURSON	Patrick	Godisson	HOORELBEKE	Dominique	St Germain d'Aunay
AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin			

d) Commission des ressources humaines

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur ROSÉ Gérard, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 12 membres

Commission Ressources Humaines			12		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	VANDAMME	Lilianne	Gacé
ROSE	Gérard	Sap en Auge	LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte
COLETTE	Thérèse	Chaumont	NOGUES	Nelly	Résenlieu
HAUTON	Charles	Vimoutiers	GRIMBERT	Jean	Gacé
COUGE	Huguette	Le Merlerault	BRASSEUR	Nicole	Le Bosc Renoult
GRESSANT	Martine	Le Merlerault	PINHO	Jeremias	Vimoutiers

e) Commission de tourisme

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur DIF Stéphane, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 21 membres

Commission de Tourisme			21		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	PREEL	Gérard	Planches
DIF	Stéphane	Gacé	LAIGRE	Agnès	Guerquesalles
FERET	Jean-Pierre	Orgères	WALLEM	Gaëlle	Godisson
ROUTIER	Isabelle	Vimoutiers	DELOURME	Nicolas	Les Champeaux
ROBILLARD	Denis	Sap en Auge	COUROUAU	Claire	Les Champeaux
COUSIN	Michel	Camembert	CHAZE	Cendrine	Le Renouard
ROBIN	Jean-marie	Les Authieux du Puits	STALLEGGER	Pascale	St Aubin de Bonneval
BUREL	Gérard	Crouttes	PILU	Eva	Vimoutiers
OLIVIER	Nathalie	Crouttes	LE FLOHIC	Jean-Yves	Echauffour
MAYZAUD	M-Therese	Sap en Auge			
MARTY	Alain	Chaumont			
TURPIN	Christine	Fresnay le Samson			

f) Commission de la culture

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur DIF Stéphane, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 20 membres

<i>Commission de la Culture</i>			20		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	OLIVIER	Annie	Ste Gauburge
DIF	Stéphane	Gacé	GAULIN	Patrick	Canapville
COLETTE	Thérèse	Chaumont	PREEL	Gérard	Planches
TOUCHAIN	Philippe	Vimoutiers	LEFEBVRE	Nathalie	Les Champeaux
ROUTIER	Isabelle	Vimoutiers	DELOURME	Nicolas	Les Champeaux
ROBILLARD	Denis	Sap en Auge	COUROUAU	Claire	Les Champeaux
ROBIN	Jean-marie	Les Authieux du Puits	DELFAUT	Catherine	Godisson
BERNARSCON	Agnès	Neuville s/Touques	CHAZE	Cendrine	Le Renouard
BONETTA	Sylvie	Neuville s/Touques	NICOLEAU	Chantal	Coulmer
			FREGE	Agnès	Le Renouard
			DELFAUT	Géraldine	Godisson

g) Commission des chemins de randonnée

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur DIF Stéphane, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 17 membres

<i>Commission des Chemins de randonnée</i>			17		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	BRASSEUR	Nicole	Le Bosc Renoult
DIF	Stéphane	Gacé	NICOLEAU	Chantal	Coulmer
TABARD	Marie-France	Canapville	BEAUDOIN	Isabelle	Mesnil Forger
FERET	Jean-Pierre	Orgères	DENIS	Marie-Laure	Gacé
ROUTIER	Isabelle	Vimoutiers	POTTIER	Michel	Echauffour
BUREL	Gérard	Crouttes	WILLOT	Guy	Sap en Auge
MARTY	Alain	Chaumont			
BATREL	Serge	Ste Gauburge			
TURPIN	Christine	Fresnay le Samson			
DELOURME	Nicolas	Les Champeaux			
FREGE	Agnès	Le Renouard			

h) Commission des infrastructures et des bâtiments

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur LANGLOIS Paul, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 20 membres

Commission des infrastructures et des batiments			20		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	ROUMIER	François	Coulmer
LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte	BATREL	Serge	Ste Gauburge
BOUNAB	Karim	Le Renouard	DELORME	Olivier	Les Champeaux
COLETTE	Thérèse	Chaumont	DELOURME	Nicolas	Les Champeaux
HAUTON	Charles	Vimoutiers	WILLOT	Guy	Sap en Auge
BIGOT	Michel	Vimoutiers	GRESSANT	Matthias	Le Merlerault
BEAUDOIN	Isabelle	Mesnil Froger	MORON	Philippe	Canapville
LEDAIN	Florence	St Evroult de Montfort	GOURIO	Alain	Mardilly
GRESSANT	Martine	Le Merlerault	PINHO	Jeremias	Vimoutiers
LECACHE	Stéphane	La Trinité des Laitiers			
GRIMBERT	Jean	Gacé			

i) Commission des services à la population et aux mobilités

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Madame LAIGRE Agnès, Vice-Présidente, en sera l'animatrice
- 3- Elle sera composée de 21 membres

Commission Services à la population et aux mobilités			21		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	BELLANGER	Catherine	St Germain de Cl.
LAIGRE	Agnès	Guerquesalles	TASSUS	Marie	Vimoutiers
PILLIARD	Florence	St Germain de Cl.	VANDAMME	Lilianne	Gacé
COLETTE	Thérèse	Chaumont	TIRARD	Philippe	Résenlieu
HAUTON	Charles	Vimoutiers	MAYZAUD	M-Therese	Sap en Auge
COUGE	Huguette	Le Merlerault	VIVIE	Michele	Canapville
RYBA	Catherine	Croisilles	TURPIN	Christine	Fresnay le Samson
ROUTIER	Isabelle	Vimoutiers	CHAZE	Cendrine	Le Renouard
ROBILLARD	Denis	Sap en Auge			
BOUTON	Anne-Marie	Echauffour			
SCHREIBER	Christophe	Croisilles			
BELLETTE	Alexandra	Gacé			
RAVASSE	François	Ticheville			

j) Commission de la petite enfance et de l'enfance

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Madame LIARD Marie-Christine, Vice-Présidente, en sera l'animatrice
- 3- Elle sera composée de 14 membres

<i>Commission de la Petite enfance, enfance</i>			14		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	MARTSINKEVITCH	Angélique	Le Renouard
LIARD	M-Christine	Vimoutiers	MORIN	Amélie	Vimoutiers
COLETTE	Thérèse	Chaumont	MORON	Lucie	Canapville
COUGE	Huguette	Le Merlerault	TURPIN	Christianne	Fresnay le Samson
RYBA	Catherine	Croisilles			
LEDAIN	Florence	St Evroult de Montfort			
OLIVIER	Annie	Ste Gauburge			
LE CALLONNEC	Barbara	Gacé			
WALLEM	Gaëlle	Godisson			
GRIMBERT	Jean	Gacé			

k) Commission de la gestion des déchets

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur BIGOT Philippe, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 21 membres

<i>Commission de la gestion des déchets</i>			21		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	TIRARD	Philippe	Résenlieu
BIGOT	Philippe	Ste Gauburge	MARTY	Alain	Chaumont
HAUTON	Charles	Vimoutiers	BELLETTTE	Alexandra	Gacé
LAMPERIERE	Emile	Mesnil-Hubert en Ex	FREGE	Agnès	Le Renouard
COUGE	Huguette	Le Merlerault	BRASSEUR	Nicole	Le Bosc Renoult
ROBIN	Jean-marie	Les Authieux du Puits	WILLOT	Guy	Sap en Auge
AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin	PHILIPPIN	Philippe	Canapville
TRINITE	Monique	Croisilles	LEMUET	Franck	Echauffour
LURSON	Jean	Godisson	STALLEGGER	Pascale	St Aubin de Bonneval
BUREL	Gérard	Crouttes			
DELOURME	Nicolas	Les Champeaux			
ROLAND	Régis	St Pierre des Loges			

l) Commission de l'urbanisme

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur BOUNAB Karim, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 20 membres

<i>Commission de l'urbanisme</i>			20		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	LAIGRE	Agnès	Guerquesalles
BOUNAB	Karim	Le Renouard	WILLOT	Guy	Sap en Auge
HAUTON	Charles	Vimoutiers	GRESSANT	Matthias	Le Merlerault
COLETTE	Thérèse	Chaumont	GRIMBERT	Jean	Gacé
LAIGRE	Thierry	Fresnay le Samson	BRASSEUR	Nicole	Le Bosc Renoult
CAPLET	Xavier	Cisai-St Aubin	ROLAND	Régis	St Pierre des Loges
SOREL	Patrick	Neuville s/Touques	FERET	Jean-Pierre	Orgères
GRESSANT	Martine	Le Merlerault	NOGUES	Nelly	Résenlieu
BUREL	Gérard	Crouttes	NICOLEAU	Chantal	Coulmer
TOQUE	Louis	St Germain d'Aunay	PICAULT	Mickael	Canapville

m) Commission de la transition environnementale, GEMAPI

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur BIGNON Christophe, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 12 membres

<i>Commission de la Transition environnementale, GEMAPI</i>			12		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	PICAULT	Mickael	Canapville
BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon	WILLOT	Guy	Sap en Auge
HAUTON	Charles	Vimoutiers	GRESSANT	Matthias	Le Merlerault
COLETTE	Thérèse	Chaumont	RAVASSE	François	Ticheville
TABARD	Marie-France	Canapville	BIGOT	Michel	Vimoutiers
CAPLET	Xavier	Cisai-St Aubin	HOORELBEKE	Dominique	St Germain d'Aunay

n) Commission de SPANC

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur BIGNON Christophe, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 13 membres

Commission du SPANC			13		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	PREEL	Gérard	Planches
BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon	DELORME	Olivier	Les Champeaux
HAUTON	Charles	Vimoutiers	WILLOT	Guy	Sap en Auge
TOUCHAIN	Philippe	Vimoutiers	RAVASSE	François	Ticheville
CAPLET	Xavier	Cisai-St Aubin	TIREAU	Thierry	Le Renouard
BEAUDOIN	Isabelle	Mesnil Froger	PHILIPPIN	Philippe	Canapville
PICAULT	Mickael	Canapville			

o) Sous-commission ex-CLAVAP de Sap-en-Auge pour SPR

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur BOUNAB Karim, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 8 membres du conseil communautaire

Sous commission - ex-CLAVAP de Sap en Auge pour le SPR					
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	BOUILLIE	Christian	Bibliothécaire
BOUNAB	Karim	Le Renouard			DRAC
HAUTON	Charles	Vimoutiers	Architecte des bâtiments de France		
ROSE	Gérard	Sap en Auge	Chambre agriculture		
ROBILLARD	Denis	Sap en Auge	Agent économique ou CCI		
MAYZAUD	M-Therese	Sap en Auge	Préfet du département		
WILLOT	Guy	Sap en Auge			
STALLEGGER	Pascale	St Aubin de Bonneval			

p) Sous-commission bocage et mares de la CDC VAM

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur BOUNAB Karim, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 16 membres

<i>Sous commission - Bocages et mares de la CDC VAM</i>			16		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon
BOUNAB	Karim	Le Renouard	WILLOT	Guy	Sap en Auge
HAUTON	Charles	Vimoutiers	LIARD	M-Christine	Vimoutiers
BUNEL	Remi	Croisilles	GRESSANT	Matthias	Le Merlerault
ROUMIER	François	Coulmer	STALLEGGER	Peter	St Aubin de Bonneval
BUREL	Gérard	Crouttes	CAPLET	Xavier	Cisai St Aubin
TOQUE	Louis	St Germain d'Aunay			
MARTY	Alain	Chaumont			
DIF	Stéphane	Gacé			
GORET	Didier	Guerquesalles			

q) Sous-commission NATURA 2000

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **désigne** pour siéger dans cette commission :

<i>Sous commission - Natura 2000</i>			1		
<i>Titulaire</i>			<i>Suppléant</i>		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>
BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon	LANGLOIS	Paul	Mesnil-Vicomte

r) Sous-commission gens du voyage, Aire de grand passage

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur GOURDEL Sébastien, Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 10 membres

<i>Sous commission - Gens du voyage - aire de grand passage</i>			10		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte
PREEL	Gérard	Planches	BEAUDOIN	Isabelle	Mesnil Froger
PILLIARD	Florence	St Germain de Cl.	AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin
HAUTON	Charles	Vimoutiers	AVENEL	Sylvie	St Germain de Cl.
COUGE	Huguette	Le Merlerault	GRESSANT	Martine	Le Merlerault

s) Sous-commission gendarmerie

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Madame LAIGRE Agnès, Vice-Présidente, en sera l'animatrice
- 3- Elle sera composée de 16 membres

<i>Sous commission - Gendarmerie</i>			16		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	BEAUDOIN	Isabelle	Mesnil Froger
LAIGRE	Agnès	Guerquesalles	BONETTA	Sylvie	Neuville s/Touques
HAUTON	Charles	Vimoutiers	SOREL	Patrick	Neuville s/Touques
COUGE	Huguette	Le Merlerault	COUPE	Jean-Luc	St Evroult de Montfort
FERET	Jean-Pierre	Orgères	AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin
LANGLOIS	Arnaud	Gacé	TIRARD	Philippe	Résenlieu
GRESSANT	Martine	Le Merlerault	LE CALLONNEC	Barbara	Gacé
LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte			
GRIMBERT	Jean	Gacé			

t) Sous-commission accessibilité

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Monsieur BIGOT Michel, Vice-Président, en sera l'animateur
- 3- Elle sera composée de 07 membres

<i>Sous commission - Accessibilité</i>			7		
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Commune</i>
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	WILLOT	Guy	Sap en Auge
BIGOT	Michel	Vimoutiers	GRESSANT	Matthias	Le Merlerault
COLETTE	Thérèse	Chaumont	PILLIARD	Florence	St Germain de Cl.
BELLETTTE	Alexandra	Gacé			

f) Désignation dans les commissions d'appel d'offres

a) Commission d'appel d'offres voirie, réseaux, SPANC

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Désigne pour siéger dans cette commission :

Commission Appel d'Offres			Voirie, réseaux, spanc		
<u>Titulaires</u>			<u>Suppléants</u>		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte
TOUCHAIN	Philippe	Vimoutiers	ROLAND	Régis	St Pierre des Loges
BIGOT	Michel	Vimoutiers	GRIMBERT	Jean	Gacé
ROBILLARD	Denis	Sap en Auge	RAVASSE	François	Ticheville
LURSON	Patrick	Godisson	BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon
AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin			

b) Commission d'appel d'offres infrastructures, bâtiments, accessibilité

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Désigne pour siéger dans cette commission :

Commission Appel d'Offres			Infrastructures, Bâtiments, accessibilité		
<u>Titulaires</u>			<u>Suppléants</u>		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	PINHO	Jeremias	Vimoutiers
LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte	GRIMBERT	Jean	Gacé
BOUNAB	Karim	Le Renouard	HAUTON	Charles	Vimoutiers
TOUCHAIN	Philippe	Vimoutiers	GRESSANT	Matthias	Le Merlerault
BIGOT	Michel	Vimoutiers	LAIGRE	Agnès	Guerquesalles
GRESSANT	Martine	Le Merlerault			

c) Commission d'appel d'offres économie

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

- 1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission
- 2- Désigne pour siéger dans cette commission :

Commission Appel d'Offres			Economie		
<u>Titulaires</u>			<u>Suppléants</u>		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	GRIMBERT	Jean	Gacé
GRESSANT	Martine	Le Merlerault	FERET	Jean-Pierre	Orgères
LURSON	Patrick	Godisson	HAUTON	Charles	Vimoutiers
AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin	NOGUES	Nelly	Résenlieu
LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte	TASSUS	Marie	Vimoutiers
MAYZAUD	M-Therese	Sap en Auge			

d) Commission d'appel d'offres services administratifs, communication, assurances, services à la personne

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **décide** des principes suivants pour cette commission

1- Le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est membre de droit de cette commission

2- Désigne pour siéger dans cette commission :

Commission Appel d'Offres			Services administratifs, communication, assurances, services à la personne...		
Titulaires - 6			Suppléants		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	BELLETTE	Alexandra	Gacé
LAIGRE	Agnès	Guerquesalles	COLETTE	Thérèse	Chaumont
VANDAMME	Lilianne	Gacé	ROSE	Gérard	Sap en Auge
LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte	HOORELBEKE	Denis	St Germain d'Aunay
MAYZAUD	M-Therese	Sap en Auge	LURSON	Patrick	Godisson
GRIMBERT	Jean	Gacé			

g) CLECT

Commission Locale Evaluation des Charges et des Ressources Transférées					
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	LAMPERIERE	Emile	Mesnil-Hubert en Ex
LAIGRE	Jean-Claude	Aubry le Panthou	BEAUDOUIN	Isabelle	Mesnil Froger
ROBIN	Jean-marie	Les Authieux du Puits	BONETTA	Sylvie	Neuville s/ouques
BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon	AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin
BRASSEUR	Nicole	Le Bosc Renoult	FERET	Jean-Pierre	Orgères
COUSIN	Michel	Camembert	PREEL	Gérard	Planches
TABARD	Marie-France	Canapville	TANGUY	Gérard	Pontchardon
BISSON	François	Les Champeaux	BOUNAB	Karim	Le Renouard
CHRETIEN	Bernard	Chamosoult	NOGUES	Nelly	Résenlieu
ALLAIN	André	Champ Haut	FEREY	Yvette	Roiville
COLETTE	Thérèse	Chaumont	STALLEGGER	Pascal	St Aubin de Bonneval
CAPLET	Xavier	Cisai-St Aubin	TOQUE	Louis	St Germain d'Aunay
NICOLEAU	Chantal	Coulmer	LAMPERIERE	Alain	Le Sap André
NOGUES	Nelly	Croisilles	CHEVALLIER	Karine	St Evroult de Montfort
BUREL	Gérard	Crouttes	PILLIARD	Florence	St Germain de Cl.
TRINITE	Monique	Croisilles	ROLAND	Régis	St Pierre des Loges
LAIGRE	Thierry	Fresnay le Samson	RAVASSE	François	Ticheville
LELOUVIER	Vincent	La Genevraie	LECACHE	Stéphane	La Trinité des Laitiers
LURSON	Patrick	Godisson	GRIMBERT	Jean	Gacé
LAIGRE	Agnès	Guerquesalles	GRESSANT	Martine	Le Merlerault
COTREL LASSAUSAYE	Daniel	Lignères	BIGOT	Philippe	Ste Gauburge
GOURIO	Alain	Mardilly	ROSE	Gérard	Sap en Auge
LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte	TOUCHAIN	Philippe	Vimoutiers
			KUHN	Bernard	Echauffour
VANDON	Damien	Trésorier			

h) Conférence des Maires

Conférence des maires			47		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	LAMPERIERE	Emile	Mesnil-Hubert en Ex
LAIGRE	Jean-Claude	Aubry le Panthou	BEAUDOIN	Isabelle	Mesnil Froger
ROBIN	Jean-marie	Les Authieux du Puits	BONETTA	Sylvie	Neuville s/ouques
BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgou	AMESLANT	Patrick	Nonant le Pin
BRASSEUR	Nicole	Le Bosc Renoult	FERET	Jean-Pierre	Orgères
COUSIN	Michel	Camembert	PREEL	Gérard	Planches
TABARD	Marie-France	Canapville	TANGUY	Gérard	Pontchardon
BISSON	François	Les Champeaux	NOGUES	Nelly	Résenlieu
CHRETIEN	Bernard	Champosoult	FEREY	Yvette	Roiville
ALLAIN	André	Champ Haut	STALLEGGER	Pascal	St Aubin de Bonneval
COLETTE	Thérèse	Chaumont	TOQUE	Louis	St Germain d'Aunay
CAPLET	Xavier	Cisai-St Aubin	LAMPERIERE	Alain	Le Sap André
NICOLEAU	Chantal	Coulmer	CHEVALLIER	Karine	St Evroult de Montfort
NOGUES	Nelly	Croisilles	PILLIARD	Florence	St Germain de Cl.
BUREL	Gérard	Crouttes	ROLAND	Régis	St Pierre des Loges
TRINITE	Monique	Croisilles	RAVASSE	François	Ticheville
LAIGRE	Thierry	Fresnay le Samson	LECACHE	Stéphane	La Trinité des Laitiers
LELOUVIER	Vincent	La Genevraie	DUVALDESTIN	Didier	Echauffour
LURSON	Patrick	Godisson	GRIMBERT	Jean	Gacé
LAIGRE	Agnès	Guerquesalles	GRESSANT	Martine	Le Merlerault
COTREL LASSAUSAYE	Daniel	Lignères	BOUNAB	Karim	Ste Gauburge
GOURIO	Alain	Mardilly	ROSE	Gérard	Sap en Auge
LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte	ROMAIN	Guy	Vimoutiers

i) Désignation dans les syndicats et organismes

a) Conseil de surveillance de l'hôpital Marescot

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ désigne pour siéger dans cette commission :

Conseil de surveillance de l'Hôpital Marescot		
Nom	Prénom	Commune
MAYZAUD	M-Therese	Sap en Auge

b) PETR Pays d'Ouche Pays d'Argentan

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ désigne pour siéger dans cette commission :

P2AO PETR Pays d'Ouche- pays d'Argentan			7 titulaires		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	BOUNAB	Karim	Le Renouard
COLETTE	Thérèse	Chaumont	DIF	Stéphane	Gacé
GRESSANT	Martine	Le Merlerault	PINHO	Jeremias	Vimoutiers
NOGUES	Nelly	Résenlieu			

c) PETR Pays d'Ouche Pays d'Argentan – Fonds Européens

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **désigne** pour siéger dans cette commission :

P2AO PETR Pays d'Ouche- pays d'Argentan- Fds européens					
Titulaires - 3			Suppléants - 3		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
DIF	Stéphane	Gacé	LAIGRE	Agnès	Guesquesalles
FERET	Jean-Pierre	Orgères	TOUCHAIN	Philippe	Vimoutiers
GRESSANT	Martine	Le Merlerault	COLETTE	Thérèse	Chaumont

d) PETR Pays d'Ouche – Pilotage OCM

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **désigne** pour siéger dans cette commission :

P2AO PETR Pays d'Ouche- Pilotage OCM		
Nom	Prénom	Commune
GRESSANT	Martine	Le Merlerault
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers

e) Territoire d'Energie de l'Orne

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **désigne** pour siéger dans cette commission :

Syndicat Energie - TE 61		
Nom	Prénom	Commune
ROBILLARD	Denis	Sap en Auge

f) Site gaz du Merlerault

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **désigne** pour siéger dans cette commission :

<i>Site GAZ du Merlerault</i>					
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
COUGE	Huguette	Le Merlerault	SOREL	Patrick	Neuville s/Touques

g) Commission départementale d'équipement commercial

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **désigne** pour siéger dans cette commission :

<i>Commission départementale d'Equipement commercial</i>		
Nom	Prénom	Commune
FERET	Jean-Pierre	Orgères

h) Syndicat intercommunal du bassin de la Touques

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **désigne** pour siéger au Syndicat du bassin versant de la Touques :

<i>Syndicat du bassin versant de la Touques</i>					
<u>Titulaires - 3</u>			<u>Suppléants - 3</u>		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
ROUMIER	François	Coulmer	WILLOT	Guy	Sap en Auge
BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon	COTREL-Lassausaye	Daniel	Lignères
ALLAIN	André	Champ-Haut	BUNEL	Rémi	Croisilles

i) Syndicat du bassin versant de la Dives

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **désigne** pour siéger au Syndicat du bassin versant de la Dives :

<i>Syndicat du bassin versant de la Dives</i>			3		
Titulaires			Suppléants		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
HAUTON	Charles	Vimoutiers	BIGOT	Michel	Vimoutiers
COUSIN	Michel	Camembert	BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon
LAMPERIERE	Emile	Menil Hubert en Ex	LAIGRE	Jean-Claude	Aubry le Panthou

j) Syndicat de la Risle et de la Charentonne

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ désigne pour siéger au Syndicat de la Risle et de la Charentonne :

<i>Syndicat de la Risle et de la Charentonne (4 titulaires et 2 suppléants)</i>					
Titulaires - 4			Suppléants - 2		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
BATREL	Serge	Ste Gauburge	LECOMTE	Jean-Paul	Ste Gauburge
ROLAND	Régis	St Pierre des Loges	LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte
LE FLOHIC	Jean-Yves	Echauffour			
MASQUELIER	Thierry	Planches			

k) Conseil d'administration de la garderie périscolaire à Sap-en-Auge

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ désigne pour siéger au Conseil d'administration de la garderie périscolaire à Sap-en-Auge :

<i>Conseil d'administration de la Garderie Péri-scolaire de Sap en Auge</i>					
			4		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
LIARD	M-Christine	Vimoutiers	COLETTE	Thérèse	Chaumont
ROSE	Gérard	Sap en Auge	WILLOT	Guy	Sap en Auge

l) Conseil d'administration SMA Le Jardin de Colas

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ désigne pour siéger au Conseil d'administration SMA-Jardin de Colas:

Conseil d'administration SMA- Jardin de Colas			2		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
LIARD	M-Christine	Vimoutiers	COLETTE	Thérèse	Chaumont

m) Conseil d'administration de l'association d'animation de Gacé

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **désigne** pour siéger au Conseil d'administration de l'Association d'animation de Gacé :

Conseil d'administration Association d'Animation de Gacé			4		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
LIARD	M-Christine	Vimoutiers	COLETTE	Thérèse	Chaumont
LE CALLONEC	Barbara	Gacé	DIF	Stéphane	Gacé

n) Conseil d'administration de la MJC de Vimoutiers

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu les candidatures pour cette commission,
 Après avoir procédé par vote à main levée,

■ **désigne** pour siéger au Conseil d'administration de la MJC à Vimoutiers :

Conseil d'administration MJC de Vimoutiers			4		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
LIARD	M-Christine	Vimoutiers	COLETTE	Thérèse	Chaumont
BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon	LAIGRE	Agnès	Guerquesalles

j) Commission Départementale des Impôts Directs

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 -Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A,
 -Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts,
 -Vu l'arrêté préfectoral n°1111-16-00087 en date du 1^{er} décembre 2016 portant statuts de la communauté de communes des Vallées d'Auge ,
 -Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,
 -Considérant que les commissaires ainsi que les suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressés par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres

■ **décide de créer** une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

■ désigne pour siéger dans cette commission :

Commission Intercommunale des Impôts Directs - CIDD					
Titulaires - 10			Suppléants - 10		
Nom	Prénom	Commune	Nom	Prénom	Commune
GOURDEL	Sébastien	Vimoutiers	PREEL	Gérard	Planches
GRIMBERT	Jean	Gacé	BUREL	Gérard	Crouttes
COLETTE	Thérèse	Chaumont	ROBIN	Jean-Marie	Les Authieux du Puits
TOUCHAIN	Philippe	Vimoutiers	BRASSEUR	Nicole	Le Bosc Renoult
ALLAIN	André	Champ-Haut	PILLIARD	Florence	St Germain de Cl.
LANGLOIS	Paul	Le Menil-Vicomte	BIGNON	Christophe	Avernes St Gourgon
BEAUDOIN	Isabelle	Mesnil-Froger	GRESSANT	Martine	Le Merlerault
STALLEGGER	Pascale	St Aubin de Bonneval	ROBILLARD	Denis	Sap en Auge
NICOLEAU	Chantal	Coulmer	TASSUS	Marie	Vimoutiers
NOGUES	Nelly	Résenlieu	ROSE	Gérard	Sap en Auge

E- AFFAIRES FINANCIERES

k) Saison culturelle – Tarifs 2020/2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
Vu le code général des collectivités territoriales ,

■ **Prend acte** des spectacles et animations prévus pour la saison culturelle 2020-2021

▣ Samedi 5 septembre 2020 , dans le cadre du "Festival Septembre Musical "

Tableaux d'une exposition. L'orgue selon Jean Guillou avec, à l'orgue Jean-baptiste MONNOT et l'Orchestre Régional de Normandie. Vimoutiers - Eglise Notre-Dame - 20h30

▣ Samedi 17 octobre 2020, dans le cadre des Racont 'arts, en collaboration avec la Médiathèque Départementale

Soirée contes - Gacé - Centre Socio Culturel - 20h30

▣ Jeudi 5 novembre 2020, en collaboration avec REZZO 61

PIAF, l'être intime, avec la comédienne Clotilde COURAU et l'accordéoniste virtuose Lionel SUAREZ
Gacé - Salle du Tahiti - 20h30

▣ Samedi 28 novembre 2020, en collaboration avec les "Arts Improvisés"

Théâtre : "Au fond, c'est pas si grave" avec Dominique CHEVAUCHER et Bénédicte LAFOND
Le Merlerault - Salle des fêtes -20h30

▣ Dimanche 29 novembre 2020, en collaboration avec l'Orchestre SCHERZZO

Concert de musique classique

Gacé - Salle du Tahiti - En matinée

▣ Dimanche 13 décembre 2020, en collaboration avec l'Orchestre Régional de Normandie

Contes de Roumanie avec la participation des musiciens de l'O.R.N .

Les Authieux du Puits – Eglise - En matinée

▣ Jeudi 21 janvier 2021, en collaboration avec REZZO 61

Concert Jeanne CHERHAL

Gacé - Salle du Tahiti - 20h30

▣ Mardi 16 février 2021, en collaboration avec REZZO 61

Théâtre : "Les lettres de mon moulin" d'Alphonse DAUDET jouées par un comédien exceptionnel Philippe CAUBERE
Gacé - Salle du Tahiti - 20h30

▣ Jeudi 25 mars 2021, en collaboration avec REZZO 61, dans le cadre du "Printemps de la chanson

Concert Louis CHEDID

Gacé - Salle du Tahiti - 20h30

▣ Mardi 18 mai 2021, en collaboration avec REZZO 61 et Les Arts Improvisés

Concert avec Mounira MITCHALA, la grande Chanteuse tchadienne

Animation avec les collégiens, par la chanteuse et le guitariste Camel ZEKRI

Gacé - Salle du Tahiti - 20h30

▣ Les 11,12,13 juin 2021 : BICHES FESTIVAL

Cisai-Saint -Aubin

▣ Été 2021 Comédie musicale " Rollon ...ou le rêve mystérieux"

Vimoutiers - Halle du Pays d'Auge

▣ **D'autres dates peuvent s'ajouter : en particulier, les concerts présentés par l'Ecole de musique intercommunale ou des activités, animations proposées par la Médiathèque intercommunale**

■ **Prend acte de l'engagement financier concernant la saison culturelle avec REZZO 61**

- Jeanne Cherhal + Piaf, l'être intime = déjà payé sur budget 2020 (avenant à la convention 2019-20 à venir)
- Participation CDC VAM convention saison Tout Public 20-21 = **8 700€**
Participation CDC VAM Printemps de la chanson = **12 300 €**
TOTAL saison + Printemps de la chanson = **21 000 €**

Somme de laquelle il faut déduire les entrées perçues par la CDCVAM

La signature de la convention d'engagement a été autorisée par le précédent bureau pour l'ensemble de ces manifestations avec REZZO 61.

■ **Fixe les tarifs d'accès à ces spectacles tel que ci-après :**

- **Piaf, l'être intime, Jeanne Cherhal et Louis Chedid**

Tarif plein : 18 euros, réduit : 9 euros (scolaires, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi sur justificatif)

- **Autres spectacles :**

Tarif plein : 12 euros, réduit : 6 euros (scolaires, étudiants, handicapés, demandeurs d'emploi sur justificatif)

- **FORFAIT CARTE**

5 spectacles : 65 €

l) Personnel intercommunal – Indemnité COVID

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Oui, l'exposé de Monsieur le Président,

« *Plusieurs agents ont permis à la machine : CDCVAM de fonctionner pendant la période de confinement ;*

- *Service minimum pour l'accueil des enfants des soignants,*
- *Accompagnement des services techniques : DST, service hygiène et sécurité pour permettre aux agents concernés de travailler dans les conditions de sécurité maximales,*
- *Service informatique : accompagnement dans la mise en place du télétravail (services financiers), paramétrage des box,*

*La loi du 25 avril 2020 prévoit la possibilité de verser une prime **exceptionnelle** sur l'année 2020 **défisicalisée**, exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales, pour les agents des administrations publiques, mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.*

*Ainsi, **les bénéficiaires** de la prime exceptionnelle seront désignés par l'autorité territoriale parmi les fonctionnaires et agents contractuels de droit public ou privé.*

Le montant et les conditions de versement sont les suivants:

Le montant plafond de la prime exceptionnelle est fixé à 1 000 euros. Cette prime n'est pas reconductible.

Le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale.

A titre indicatif, au sein de la fonction publique de l'Etat, la prime fera l'objet d'un versement unique et sera modulable selon 3 taux :

- *taux n °1 : 330 euros*
- *taux n °2 : 660 euros*
- *taux n ° 3 : 1 000 euros »*

Vu le code général des collectivités territoriales

■ **décide** d'accorder une prime exceptionnelle brute telle que ci-après aux agents suivants :

- 1000 euros pour le Directeur des services techniques
- 1000 euros pour l'assistant de prévention
- 1000 euros pour le responsable de l'hygiène des locaux
- 500 euros pour la gestionnaire ressources humaines
- 250 euros pour les agents des écoles mobilisés pour l'accueil minimum

Cette prime sera versée sur le mois d'août 2020.

■ **autorise** Monsieur le Président à prendre les arrêtés individuels utiles au versement de cette prime

■ **dit** que les crédits suffisants ont été prévus au Budget primitif 2020 – Chapitre 012 : charges de personnel.

m) Vacances apprenantes – Ste Gauburge

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Oui, l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition du gouvernement consistant à proposer plusieurs dispositifs pour aider les enfants à s'épanouir alors qu'ils ont été très largement impactés par la période de confinement où ils n'ont pas pu accéder aux savoirs comme cela est possible lorsque l'école est ouverte normalement. La proposition de Monsieur Aubert, directeur du RPI de la Vallée de la RISLE, il a semblé opportun pour la collectivité d'organiser un projet de classe apprenante, à Valloires, à destination de 24 enfants, domiciliés dans les communes d'Echauffour, Ste Gauburge et communes alentours.

Le budget de ce projet est de :

		PLANNING							
		DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
petit déjeuner		8h - 8h45	8h - 8h45	8h - 8h45	8h - 8h45	8h - 8h45	8h - 8h45	8h - 8h45	8h - 8h45
Matinée			9h00- 12h00 Classe Cycle 3 2 groupes	9h00- 12h00 Classe Cycle 3 2 groupes	9h00- 12h00 Classe Cycle 3 2 groupes	9h00- 12h00 Classe Cycle 3 2 groupes	9h00- 12h00 Classe Cycle 3 2 groupes	Randonnée	Rangement Valise
Déjeuner			12h - 12h45	12h - 12h45	12h - 12h45	12h - 12h45	12h - 12h45	Pique-nique	12h - 12h45
temps calme			animateur	animateur	animateur	animateur	animateur	animateur	animateur
Après Midi	Arrivée vers 16h 	Rallye dans Valloire et achat des cartes postales	Randonnée Point Ravier	Activea 	Parc aventure 	Marché - visite de Valloire - jeux en extérieurs 	Randonnée	jeux en extérieur	
Gouter		17h15 - 17h45	17h15 - 17h45	17h15 - 17h45	17h15 - 17h45	17h15 - 17h45	17h15 - 17h45	17h15 - 17h45	17h15 - 17h45
Fin d'après midi		Douche/classe	Douche/classe	Douche/classe	Douche/classe	Douche/classe	Douche/classe	Douche 	Départ
Dîner		19h00 - 19h45	19h00 - 19h45	19h00 - 19h45	19h00 - 19h45	19h00 - 19h45	19h00 - 19h45	19h00 - 19h45	19h00 - 19h45
Soirée		Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	1 000,00 €	74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère	
61 - Services extérieurs		Vacances apprenantes	9 600,00 €
Locations - hébergement	8 593,00 €	Région(s) :	
Entretien et réparation		Département(s) :	
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s) : EPCI6	5 973,67 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions	5 000,00 €		
Services bancaires, autres		Participation des familles = 50€/enfant	1 200,00 €
Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel		L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	2 099,00 €	Autres établissements publics	
Charges sociales	281,67 €		
Autres charges de personnel	300,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	500,00 €
Aides privées			
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	17 273,67 €	TOTAL DES PRODUITS	17 273,67 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES7			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	17 273,67 €	TOTAL	17 273,67 €

■ **Décide :**

- De fixer le montant de la participation par enfant et pour le séjour à 50.00 €
- D'autoriser Monsieur le Président à signer avec la commune de Ste Gauburge et d'Echauffour une convention de participation financière afin d'aider au financement de cette opération. Les autres communes de résidence des enfants seront sollicitées également
- De solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre du dispositif : colos apprenantes, soit 400.00 €/enfant

n) **Médiathèques – Appel à projets**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
 Oui, l'exposé de Monsieur le Président,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Considérant que la Médiathèque intercommunale est labellisée : Espace Public Numérique,
 Considérant l'appel à projets lancé par la Région Normandie pour l'acquisition de nouveaux matériels informatiques,

■ **décide** de répondre à l'appel à projets : Médiation numérique normande : Acquisition de matériels informatiques – EPN Normandie

■ **décide** de solliciter une subvention à son meilleur taux auprès de la Région Normandie afin de parfaire le financement de cette opération

■ **approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-après :

Besoins en matériels	Quantité	prix unitaire	coût	aide investissement	financement
ordinateur	4,00	449,17 €	1 796,67 €	région	direct cdc
Tablette	2,00	199,17 €	398,33 €		
clé hdmi android	1,00	24,96 €	24,96 €		
adaptateur apple hdmi	1,00	16,63 €	16,63 €	80,00%	20,00%
pc portable	1,00	649,17 €	649,17 €		
sacchoche 17,3"	1,00	13,29 €	13,29 €		
appareil photo numérique	1,00	offert	offert		
		Coût HT	2 899,05 €	2 319,24 €	579,81 €
TVA 20 %		Coût TTC	3 478,85 €	2 783,08 €	695,77 €

■ s'engage à respecter pour la consultation des entreprises le Code de la commande publique

■ dit que les crédits suffisants seront prévus au Budget Primitif 2020

o) FPIC

Monsieur le Président expose que le fonds de péréquation répond à un objectif constitutionnel visant à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

Cette solidarité s'est mise en place progressivement, pour atteindre à partir de 2016 et chaque année, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales.

6 grands principes régissent ce nouveau mécanisme de solidarité :

■ **les intercommunalités sont considérées comme les échelons de référence.** En effet, la mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal par le biais d'un potentiel financier agrégé en agrégeant la richesse de l'EPCI et celle de ses communes membres. Cette approche permet de neutraliser les choix fiscaux des intercommunalités et de comparer des EPCI de catégories différentes.

■ **le potentiel fiscal agrégé repose sur une assiette très large**, tirant toutes les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle. Afin de tenir compte du poids des charges des collectivités dont le niveau par habitant s'accroît en fonction de la taille, les populations retenues pour le calcul des potentiels financiers agrégés sont pondérées par un coefficient logarithmique qui varie de 1 à 2 en fonction croissante de la taille de la collectivité.

■ **sont contributeurs au FPIC, les ensembles intercommunaux et communes isolées** dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0.9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

■ **la somme des prélèvements pesant sur un ensemble intercommunal au titre du FPIC d'une année et du FSRIF de l'année précédente ne peut excéder 10% des ressources prises en compte pour le calcul du PFIA.**

■ **Sont bénéficiaires du FPIC, 60% des ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique, représentatif des ressources et des charges des collectivités.** L'indice synthétique est composé de 60% du revenu par habitant, à 20% du potentiel financier agrégé et à 20% de l'effort fiscal.

■ **Une fois définie la contribution ou l'attribution d'un ensemble intercommunal, elle sera répartie entre l'EPCI et ses communes membres selon les modalités définies par la loi, et modifiables par l'EPCI ou à la majorité qualifiée.**

Le calcul du montant du fonds est fondé sur

▫ le calcul du potentiel financier auquel est associé est coefficient logarithmique d'évaluation de la population afin d'estimer le potentiel financier par habitant

en conséquence, le montant attribué est d'autant plus important que

- le potentiel financier de l'ensemble intercommunal est faible
- que le revenu moyen des habitants sur le périmètre intercommunal est faible
- que l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est élevé.

(C'est la situation de notre communauté de communes, où le Coefficient d'Intégration Fiscale en 2019 était de 0.704033)

L'attribution revenant à l'ensemble intercommunal : est répartie entre l'EPCI et les communes membres. 3 solutions sont offertes :

- une règle de droit commun : qui se fait au prorata des potentiels fiscaux
- deux répartitions dérogatoires
 - Par délibération de l'EPCI à la majorité des 2/3 du conseil communautaire dans un délai de 2 mois, approuvé dans un second délai de 2 mois par l'ensemble des conseils municipaux de l'ensemble intercommunal

- Par délibération à l'unanimité de l'organe délibérant de l'EPCI dans un délai de 2 mois à compter de la notification

Les communautés de communes historiques avaient choisi de conserver à l'échelon intercommunal cette dotation. Les conseils communautaires en 2017 pour la construction des budgets ont maintenu cette position. En effet, cette dernière solution permet d'augmenter la capacité d'autofinancement de la communauté de communes et de limiter l'appel à l'emprunt pour le financement des projets intercommunaux.

2020 fait exception sur les règles de décision antérieures (crise sanitaire et report des élections municipales fin juin), les instructions ministérielles étant de permettre aux conseils communautaires d'adopter éventuellement la répartition dérogatoire.

La notification du FPIC avec sa répartition sera notifiée plus tard.

Il est mis en annexe la fiche FPIC 2019 ;

La somme du FPIC mise en ligne est de : 464 006 €

La somme prévue au budget 2020 est de 450 000 €

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer sur ce dossier, délibération qui consistera-en :

- **Décider** de conserver au niveau intercommunal le Fonds Intercommunal de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2020.

p) Régularisation délibération concernant signature actes de vente

GESTION DU PATRIMOINE – CESSION OU ACQUISITION

Monsieur le Président informe que l'ancien conseil communautaire avait autorisé Madame la Présidente à signer plusieurs actes authentiques de vente. Cela concerne les dossiers suivants :

▫ Délibération **20200310-03** Cession d'une parcelle en ZA de Vimoutiers

- 1- de céder à la SCI J-M-G sise 7 Rue de Fordingbridge à Vimoutiers, la parcelle de terrain AR 166 d'une contenance de 2 487 m² au prix de 7.00 € HT, le m².

Le prix de vente est donc arrêté à la somme de 17 409.00 € HT.

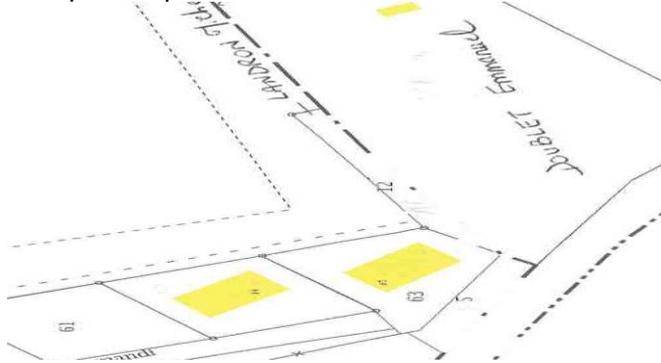
- 2- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente en l'étude de Maître SEJOURNE, notaire à Vimoutiers

▫ Délibération **2019070918-09** : Acquisition d'une parcelle de terrain située dans l'emprise du terrain de football

de Gacé

■ décide

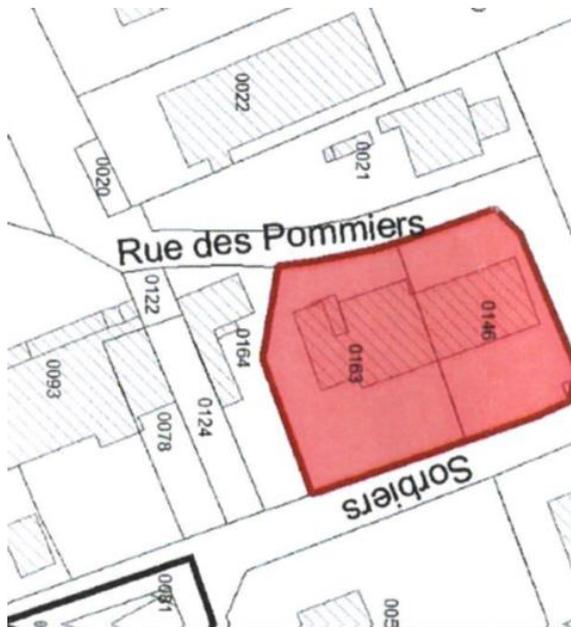
- 1- D'acquérir la parcelle AL 128 d'une contenance de 1 are 73 ca moyennant le prix net de 500.00 €



- 2- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente authentique

▫ **20190618-06 FRICHE BATIMENT INDUSTRIEL DE VIMOUTIERS RUE DES POMMIERS**

« La collectivité a mobilisé les fonds friches pour réaliser les études préalables à la démolition et les diagnostics techniques sur le site, rue des pommiers à Vimoutiers, en vue d'assurer le développement de la zone industrielle et du secteur concerné.



Considérant que pour l'intervention de l'EPFN, compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement, il est nécessaire de mettre en place une période de réserve foncière en lui cédant le terrain et les bâtiments sis rue des pommiers, parcelles 146 et 163 inclus dans ce projet, au prix des domaines.

- **Demande** l'intervention de l'EPF Normandie pour procéder à l'acquisition du terrain et des bâtiments sis rue des pommiers, parcelles 146 et 163 inclus dans ce projet,, aux conditions qui seront fixées par France Domaine;
- **S'engage** à la fin de l'opération à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans ; Les acquisitions seront réalisées, dans la limite de la valeur vénale fixée par France Domaine ;
- **Autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer les actes et documents à intervenir pour la bonne fin de ce dossier.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes à venir

q) Décision modificative

Le conseil communautaire, à l'unanimité
Oui, l'exposé de Monsieur le Président
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'évolution de la consommation des crédits

- **Décide** d'adopter la décision modificative du Budget principal de la communauté de communes ainsi qu'il suit

Section de fonctionnement

<u>Section de fonctionnement</u>					Montant	
Chap	Article	R/O	Fonc	Libellé	BP 2020 Pour mémoire	DM N°
D						
65	6531	R	.021	Indemnités	136 000,00	- 3 000,00
	6534	R	.021	Cot° patronales de sec sociales	11 100,00	11 438,00
67	678	R	.01	Dépenses exceptionnelles	121 000,00	
				Conv° impulsion relance - 69 000 €		
.022	.022	o	.01	Dépenses imprévues	130 722,00	- 18 438,00
.023	.023		.01	Virement section de fonctionnement	1 140 348,84	10 000,00
Total des dépenses de fonctionnement						-
R						
73						
Total des recettes de fonctionnement					-	-

Section d'investissement

<u>Section d'investissement</u>					Montant	
Chap	Article	R/O	Fonc	Libellé	BP 2020 Pour mémoire	DM N°
D						
.46	2188	R	212	Ecole du Sap - Rénovation classe	5 000,00	8 000,00
.531	2188	R	414	Gymnase du Sap- défibrilateur		1 355,00
.80	2188	R	321	Médiathèque - EPN	10 000,00	3 511,00
15	202	R	.020	Urbanisme - Honoraires PLUI C	17 040,00	11 975,00
515	2188	R	522	RAMII	2 000,00	3 010,00
536	2188	R	412	Halle des sports Gace- défibrila		1 355,00
680	2313	R	92	Abattoir de volailles	1 754,68	10 000,00
718	2315	R	822	Bosc Renault - Amgt	44 560,00	- 10 000,00
204	2041412	R	.01	Fds concours Croisilles		7 362,00
717	2315	R	822	Voirie - Région de Gacé	481 205,68	- 4 459,65
.020	.020	O	.01	Dépenses imprévues	20 937,04	- 10 000,00
Total des dépenses d'investissement						22 108,35
R						
13	1312	R	.01	Subvention région		2 340,00
	1318	R	421	caf		3 337,00
.021	.021	O	.01	Virement à la section investissement	1 140 348,84	10 000,00
10	10222	R	.01	factva	1 873 759,14	6 431,35
Total des recettes d'investissement					1 873 759,14	22 108,35

F- DIVERS

